

06-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Procuration : 1 - Votants : 13

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JANVIER 2025**

Date de convocation

17 janvier 2025

Date d'affichage

17 janvier 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 24 janvier, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Azzedine AZZOUG, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, Mme Armelle LE GAL, M. Christian CHOQUET.

Étaient absents excusés avec procuration : M. Fabien BARI (donne procuration à M. Pascal GALLIOT)

Étaient absents : M. Jacques VESIN, Mme Pamela GRIDEL.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Aurélien LEY.

RÉVISION TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

Délibération N°06-25

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la salle des fêtes doivent être étudiés ainsi que le nombre de location alloué aux élus et aux agents.

En effet, afin d'optimiser au mieux la location de la salle des fêtes et générer des recettes de fonctionnement, il est proposé de revoir les tarifs de location pour la soirée du Nouvel An, de privilégier la location aux particuliers pour cette soirée ainsi que pour les week-end, et de réviser le nombre et le prix de location pour les élus et les agents. Il propose également la mise en place d'une tarification hiver, du 01er octobre au 30 avril et d'une tarification été du 01er mai au 30 septembre.

Il est proposé de fixer les tarifs en euros, suivants par location:

Public	Journée de 8h à 18h en semaine		1jour /semaine sauf 8 mai et 11 novembre, de la veille 16h00 au lendemain 10h00		Week-end (du vendredi 16h00 au lundi 10h00)		Décès		Nouvel An
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	
Habitants	50	70	125	175	250	350	Gratuit		570
Extérieurs	non concernés		195	245	390	490	50	70	570
Associations	non concernés		non concernés		5 locations gratuites		non concernés		570
Elus et agents	1 location gratuite par an				1/an : 60		Gratuit		570

Un chèque de caution de 700.00 € à l'ordre du Trésor Public, sera demandé à la signature du contrat de location correspondant à 450.00 € pour les dégradations et l'annulation et 250.00 € pour le ménage non effectué.

La caution de 450.00 € sera perdue, en cas d'annulation intervenant moins d'un mois avant la date de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 1

- DÉCIDE de fixer les nouveaux tarifs comme exposé ci-dessus,

Les nouveaux tarifs sont applicables pour tous les contrats signés après le 24 janvier 2025.

La présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance le 24 janvier 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 25 janvier 2025 et publication ou notification le 25 janvier 2025

Le Maire,



Samuel GOMES